

Rencontres de l'ErE 2012

Un Agenda 21 local dans un CPAS, comment et pourquoi ?

Si la mise en œuvre d'une politique de développement durable à travers un Agenda 21 Local au niveau d'une commune semble évidente, elle l'est un peu moins pour un CPAS.

Non seulement les questions d'urbanisme, d'aménagement du territoire, de gestion des déchets, de services à la population, etc. sont des compétences communales mais d'autres questions, comme celle de la participation du public précarisé des CPAS suscite toujours des débats.

Nathalie Dombard, coordinatrice de l'Agenda 21 du CPAS de Bruxelles vous fera part de son expérience et débatera avec vous des réponses à apporter à cette problématique.

Plan de l'exposé :

1. Présentation du CPAS
2. Développement durable - Agenda 21
3. Un A21 dans un CPAS
 - a. POURQUOI
 - i. Inégalités sociales et économiques
 - ii. Inégalités face à l'environnement
 - b. COMMENT
 - i. CPAS BXL – Ville Bxl
 - ii. Domaines d'action A21 CPAS
 - iii. Exemples d'actions

1. Le CPAS, présentation

Bruxelles :

+ de 160.000 habitants

156 nationalités différentes

En 2010, 18.408 aides sociales offertes : 9.657 pers. ont bénéficié d'un RIS et 8.751 ont bénéficié de tout autre type d'aide.

CPAS :

Conseil de l'Action Sociale : 13 conseillers élus par le Conseil Communal

1 Président

Un bureau permanent (3 conseillers + le Président)

1 Secrétaire Général

11 Départements :

Secrétariat général

Audit Interne

SIM

Centre de Formations

Affaires juridiques

SIPP

Assemblées

Centrale d'achats

Département communication et organisation

Huissiers / chauffeurs

Communication

Cellule études/ cellule Europe

Agenda 21

Archives et musée

Département des finances

Département de l'Action sociale

10 Antennes sociales (bientôt 11)

CASU

Accueil central

Service jeunesse

Service logement

SAS

Médiation de dettes

Back office

Département Emploi et Economie Sociale

DUO – Big Bang – Ecoflore – service d'entretien – service du linge

Département Formations

Département de la Gestion technique des Equipements et de l'énergie

Département des Etablissements et soins médicaux

5 Maisons de repos

1 maison des aveugles

3 Etablissements pour adultes ayant un handicap intellectuel

1 Etablissement pour enfants

Département des Travaux

Département du Personnel

Asbl et art.27 :

Projet X

Ateliers des Tanneurs
1000 Services
Double Click
Recréart

2. Développement Durable – Agenda 21

Le développement durable désigne un mode de développement qui satisfait les besoins des populations actuelles sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs besoins.

3

Les besoins à satisfaire sont d'ordre

- économique
- social
- environnemental

En d'autres termes: croissance économique destinée à réduire les inégalités sociales tout en préservant l'environnement et ses ressources.

Agenda 21 Local :

1992: Conférence des Nations Unies, Rio de Janeiro: 173 Nations adoptent l'Agenda 21 comme plan global d'action pour un Développement Durable.

Chapitre 28 de l'A21: les collectivités locales sont appelées à mettre en place un programme d'action à leur échelle.

- Programme d'actions local (mais répond à des préoccupations mondiales actuelles)

Qui répond aux principes, objectifs et défis du Développement Durable
Au 21ème siècle.

En Région Bruxelloise :

Depuis 2007, Bruxelles Environnement- IBGE a lancé plusieurs appels à projets « Agenda Iris 21 » à destination des communes et CPAS de la Région bruxelloise

Vision à long terme
Gestion transversale
Dynamique de participation

2007: 8 communes et 1 CPAS retenus

2008: 4 communes et 3 CPAS supplémentaires retenus

2011: 14 communes et 6* CPAS

Vidéo des Agenda 21 locaux visualisable sur : <http://vimeo.com/17436958>

3. Un Agenda 21 Local dans un CPAS - POURQUOI

3.a.i. Les inégalités sociales et économiques

Le contexte socio-économique dégradé et la crise persistante ont comme conséquences une augmentation inquiétante du chômage et du surendettement.

En 2010, le CPAS a du faire face à une augmentation particulièrement importante de ses interventions de toutes natures : aides financières, accompagnements, besoins en services divers, ...

Il a été confronté à des problématiques aiguës de jeunes sollicitant son aide, de personnes analphabètes ou ne maîtrisant pas suffisamment une des langues nationales, de personnes infra qualifiées – ayant un accès difficile au marché de l'emploi, de chômeurs exclus du bénéfice des allocations de chômage, de ménages surendettés... Quant au phénomène d'exclusion des sans abris, il n'a cessé de s'amplifier.

De plus, le CPAS de Bruxelles est victime d'une situation spécifique résultant de l'accroissement considérable de la demande de candidats à l'asile ou de familles en séjour illégal suite à la saturation des centres d'hébergement de FEDASIL.

Le CPAS a relevé les différents défis par le développement de deux axes importants en matière d'ISP : intensification de diverses formes de mise au travail et développement des compétences par des formations adaptées et soutenues.

Par ailleurs, le chantier de restructuration des maisons de repos et de soins ainsi que la construction de 1500 logements publics avec la Ville de Bruxelles ont été poursuivis avec succès.

3.a.ii Les inégalités environnementales – phénomène récent

Plusieurs facteurs contribuent à la fracture écologique/ aux inégalités environnementales. :

Qualité de l'environnement / justice sociale

Au niveau mondial, les sociétés les moins développées protègent le moins l'environnement (ils l'utilisent pour en vivre : déforestation : pêche intensive, exploitation de minerais, décharges et récupération, pollution due aux grosses industries délocalisées,...) et sont plus exposées aux catastrophes naturelles (réfugiés climatiques,...)

A niveau local, la détérioration de l'environnement a des effets de manière inégale sur la santé et sur la qualité de vie (crise économique)

Les personnes les plus pauvres vivent souvent en ville, près des zones industrielles, subissent des nuisances environnementales, jouissent de peu d'espaces verts, vivent dans des logements insalubres, mal isolés, une installation de chauffage défectueuse, ...

Les riches ont les moyens pour vivre plus souvent dans un envi. calme, agréable, peu pollué,...

➔ Ce phénomène a un effet sur la santé, notamment par la notion d'exposition – exposition aux polluants atmosphériques par exemple.

Coût écologique

Les comportements écologiques peuvent coûter cher et ne sont pas toujours accessibles à tous.

Trier ses déchets a un coût, acheter des ampoules économiques, faire des investissements réducteurs d'énergie, manger Bio,...

Mais les riches (qui polluent plus) ont accès à toutes sortes de privilèges comme la possibilité de financer des panneaux solaires, refaire l'isolation, acheter une voiture hybride ou autre, un vélo pliable Brompton, acheter BIO, tri des déchets... (Principe du pollueur – payeur)

Mais, plus important que les comportements,

La **question du logement** est considérée de plus en plus comme facteur d'inégalités.

Le logement accapare de plus en plus de place dans le budget d'un ménage. De plus les personnes à faibles revenus vivent plus souvent dans des logements en mauvais état, gros consommateurs d'énergie.

La majorité des comportements écologiques coutent donc encore cher. MAIS dans certains domaines pour lesquels ils peuvent s'avérer être un avantage économique, ou un bon investissement (énergie, récupération, ...)

Norme sociale

Les comportements écologiques sont petit à petit devenus une manière de se distinguer socialement.

Ceux qui protègent l'environnement sont aujourd'hui dans la norme sociale.

Mais les priorités sont différentes pour tous, certains se soucient plus de l'aspect financier, d'autres profitent de l'écologie pour se dorer le blason, se donner une bonne (meilleure) image.

Information- sensibilisation

D'autres facteurs contribuent à la fracture socio écologique :

Les personnes les plus éduquées ont plus facilement accès à l'information, et sont plus avertis que les personnes peu scolarisées.

Les infos relatives à l'écologie sont souvent à destination des classes moyennes ou plus favorisées car ils sont à priori plus disposés à en faire une préoccupation. Les infos relatives aux primes énergie par exemple sont inégales face au type de public. Ce système de remboursement, de déduction fiscale etc. s'avère souvent complexe et fait pour les propriétaires.

Les personnes de classe sociales moins favorisées sont peut être moins sensibilisées mais ont surtout moins de possibilités de devenir des ménages « éco-consommateurs ».

Consommation/ exclusion

Notre société pousse à la consommation et à la SURconsommation.

Idéalement, pour sauver la planète, il faudrait consommer moins, essentiellement pour les peuples d'Amérique du Nord, d'Europe et du Japon. C'est-à-dire NOUS.

Mais c'est en consommant qu'on se distingue des autres, on se donne une image. Et l'image est très importante, pour tous.

Il semble que le fait de ne pas adopter de comportements écolos crée une exclusion sociale pour certains et un sentiment de culpabilité pour d'autres (donc on continue à consommer).

Aujourd'hui l'écologie semble être un prétexte marketing pour consommer plus, différemment mais toujours plus. Les nouveaux produits apparaissent et creusent encore plus l'écart entre les classes sociales.

OR, ce qui est le plus efficace pour l'environnement c'est de diminuer les consommations.

6

Le CPAS donne les moyens à son public d'accéder à l'écologie
Le DD est un moyen d'aider les usagers du CPAS : réponse à la crise

3b. COMMENT ?

Les CPAS, surchargés de travail, manquent souvent de moyens. C'est pourquoi la collaboration avec les associations locales (maisons médicales, coordinations sociales, aide au logement, aide à la gestion de l'énergie,...) sont nécessaires.

A cet effet, l'**Agenda 21** peut être un **relai** intéressant entre le CPAS et le tissu associatif local.

Les CPAS accueillent des gens déjà en situation d'inégalité au niveau de la scolarité, de l'emploi, du pouvoir d'achat,... et ont pour habitude de lutter contre celles-ci. A l'avenir, ils seront sans doute amenés à prendre en compte les inégalités environnementales.

3b i. Agenda 21 Local conjoint à la Ville

Depuis 2009, le CPAS de la ville de Bruxelles s'est doté d'un coordinateur A21... Celui-ci a été chargé » de mettre en place un politique de développement durable au sein de l'institution, en collaborant tant avec les forces internes qu'externes. Une structure de pilotage a été créée ainsi qu'une cellule de coordination chargée du suivi des projets sur le terrain et lors des évaluations annuelles.

3b ii. Domaines d'actions du CPAS dans l'Agenda 21 Local :

Gouvernance :

- Outils de suivi et d'évaluation
- Marchés publics
- Partage d'expériences

Gestion des ressources naturelles :

- Biodiversité et espaces verts
- Politique de l'eau
- Politique de l'énergie
- Réduction et valorisation des déchets
- Labellisation et maîtrise des impacts

Développement urbain :

- Urbanisme, habitat et logement
- Mobilité

Cohésion sociale et solidarité :

Santé sports et loisirs
Intégration sociale et égalité des chances
Accès à la culture et au savoir

Emploi et développement économique :

Développement économique
Économie sociale

3b iii. Quels projets sont développés par le CPAS de Bruxelles ?

En dehors de la gestion de leurs propres impacts, là où les CPAS peuvent déjà vraiment agir pour leurs usagers, c'est sur les facteurs comportementaux.

En informant les gens sur les comportements à risque notamment en matière de nutrition ou d'énergie.

Projets sensibilisation à l'alimentation saine (voir action 4.1.3)

Projets URE (voir action 2.3.14 f)

Les CPAS ont également la possibilité d'agir sur les inégalités face au logement. Par la rénovation notamment.

Le CPAS de Bruxelles a développée une activité d'ISP en rénovation de logements :

Le Projet X (voir action 4.2.2)

Dernièrement, dans les projets d'ISP, les CPAS s'appuient sur la tendance des métiers verts ou métiers manuels/artisanaux pour créer des activités de développement durable :

Projet RecréArt (voir action 5.3.3)

Domaine d'action : Santé, sports et loisirs

ACTION 4.1.3 SENSIBILISER LES JEUNES À L'ALIMENTATION SAINIE VIA LES ANTENNES SOCIALES

L'action, ses objectifs et son contexte :

De nombreux rapports nationaux et internationaux mettent en garde la population face à un problème grandissant de surpoids voire d'obésité chez les jeunes. Les habitudes alimentaires familiales sont souvent à l'origine de ce phénomène qui peut engendrer, dès le plus jeune âge, des problèmes de santé. Les Actions Jeunesse du CPAS sont sensibles à ce constat et ont mis en œuvre en 2009 un projet pilote de sensibilisation auprès de leur public (6-12 ans).

L'Antenne Anneessens est située dans un quartier fragilisé qui se caractérise par une population adulte sous-qualifiée et un fort pourcentage de jeunes. L'équipe éducative de l'antenne sociale a pu constater que les enfants, sortant de l'école et se rendant directement à l'antenne, ne se nourrissaient pas de manière saine en apportant des goûters tels que chips, barres chocolatées, sodas, bonbons ou frites, et que cela influait sur leur concentration durant le travail scolaire. L'action a permis la distribution d'un goûter sain au groupe des 15 enfants de l'école des devoirs durant 2 ans (de mars à décembre 2009 et de novembre 2010 à février 2012), à raison de quatre goûters par semaine et cela, dans le but de les sensibiliser à une alimentation saine, de modifier leurs comportements alimentaires et d'améliorer leur travail lors des séances d'école des devoirs. Depuis janvier 2012, des goûters sont également distribués aux 13 enfants du 2^{ème} groupe. En effet, certains n'avaient pas de goûters sains à la maison ou revenaient d'une étude dirigée sans avoir pu également manger.

Les résultats de cette action sont positifs, comme en témoigne la présence de 10 familles lors des réunions d'information. Par ailleurs, les référents jeunesse ont constaté que les enfants étaient plus calmes et attentifs et que les parents ont fini par apporter des yaourts, jus et fruits à leurs enfants. Néanmoins, l'équipe éducative constate que la sensibilisation des familles doit être régulière car certaines mauvaises habitudes reprennent le dessus, notamment en raison de la crise économique que connaît notre pays.

En 2010, ce projet pilote a pu être étendu à 3 autres Antennes sociales grâce au subside Agenda Iris 21 Local qui a permis de réaliser des ateliers participatifs animés par l'asbl Vertigo (ateliers culinaires, ateliers créatifs à partir de matériaux naturels, visite de jardins collectifs, du marché,...).

En 2011, grâce l'obtention d'autres subsides, le projet de sensibilisation à l'alimentation saine a pu être étendu à 2 autres antennes sociales. Néanmoins, les travailleurs sociaux constatent que, bien qu'un plus grand nombre d'enfants de l'antenne Anneessens demande la délivrance d'un goûter sain, la motivation des parents s'essouffle.

En 2012, la distribution de goûters sains à l'antenne Anneessens se perpétuera grâce à l'apport des subsides du Fonds A. MAX. Une attention plus particulière sera apportée aux parents des enfants de l'antenne Anneessens.

La pertinence « développement durable » de l'action :

- **Environnement :** choix de produits exclusivement cultivés de manière biologique / Bénéficiaires : la collectivité

- **Économie** : achat et développement de produits issus de l'agriculture biologique /
Bénéficiaires : les filières issues de l'agriculture biologique
- **Social** : amélioration de l'alimentation d'une population défavorisée socio-économiquement /
Bénéficiaires : les enfants et les familles du quartier Anneessens

La mise en œuvre de l'action :

Moyens :

Subsides (Fondation Lippens, Fondation Roi Baudouin , Agenda Iris 21, Fonds A. Max) - équipes éducatives des antennes (assistantes sociales, référents du soutien scolaire, bénévole, etc...).

Pilotage et partenariats :

Les antennes sociales du CPAS en collaboration avec le Service Jeunesse du Département de l'Action sociale du CPAS

Calendrier prévisionnel :

Durée totale de l'action	Démarrage	Achèvement
Continue	2009	-

L'évaluation de l'action :

Situation de départ	Résultats à atteindre	Indicateurs retenus	Période d'évaluation
2607 goûters sains distribués à 15 enfants inscrits à l'école des devoirs durant l'année 2011	Augmentation du nombre de bénéficiaires de goûters sains	Nombre de goûters sains donnés par les antennes sociales	Janvier 2012
2 réunions de sensibilisation à l'alimentation saine organisées en 2011 pour les parents. 10 personnes en ont bénéficié	Augmentation du nombre de réunions d'information et de sensibilisation pour les parents	Nombre de réunions organisées et nombre de parents présents aux réunions d'information	Janvier 2012
De manière générale, sur les 15 enfants ayant reçu des goûters sains en 2011 : - Constatation d'une amélioration dans la concentration et l'attention de l'enfant. - Moins de maux de ventre et de tête. - Meilleure humeur des enfants.	Augmentation de l'attention d'un plus grand nombre d'enfants pendant leurs devoirs	Constats des travailleurs sociaux sur l'amélioration de la qualité du travail scolaire effectué lors de l'école des devoirs. Attitudes des enfants par rapport à leur humeur et leur petits « bobos » (de santé)	Janvier 2012

Domaine d'action : Politique de l'énergie

ACTION 2.3.14 f INFORMER ET SENSIBILISER LES USAGERS DU CPAS SUR L'UTILISATION RATIONNELLE DE L'ENERGIE

L'action, ses objectifs et son contexte :

L'évolution et le développement du marché économique, la libéralisation des services d'intérêt public (gaz, électricité, moyens de télécommunication...) requièrent de la part des citoyens une plus grande maîtrise de leurs choix de consommation. Ceci est d'autant plus complexe pour le public précarisé.

Il est important que la problématique de l'énergie ne soit pas abordée uniquement de façon isolée et individuelle. Les initiatives communautaires et collectives permettent une approche globale et intégrée de cette problématique, elle est indispensable si le CPAS souhaite réaliser un objectif d'émancipation sociale de la personne

Ce projet vise à développer au sein du service des séances d'information pédagogiques ayant trait à l'utilisation rationnelle de l'énergie. Des personnes précarisées peuvent ainsi apprendre, de façon concrète et conviviale, à faire face aux multiples problèmes liés à l'utilisation de l'énergie dans leur habitation. Qu'il s'agisse de lire et comprendre sa facture d'énergie, de s'informer sur les possibilités de choisir son fournisseur ou son plan tarifaire, d'être averti sur les dangers du CO émis par certaines chaudières, d'apprendre une série de gestes utiles pour consommer moins, ... l'objectif poursuivi par ces séances est de transmettre aux participants un ensemble de moyens et outils nécessaire en vue d'éviter une situation d'endettement liées à une mauvaise utilisation énergétique.

Afin d'encourager et de soutenir la motivation des participants lors des séances mais également lors des ateliers d'accompagnement pré-trajets (cfr fiche action 4.3.5), un « cadeau utile » qui leur permet également de mieux comprendre leur est remis en fin de session. Le « kit énergie » permet simultanément à son utilité directe, de sensibiliser les usagers en matière d'utilisation rationnelle de l'énergie.

Faire venir les gens, toucher les plus précarisés, les inciter à revenir, les valoriser pour leur participation, leur laisser le souvenir d'une expérience positive reste, pour la cellule énergie, le meilleur moyen d'atteindre les objectifs d'une diminution de problèmes d'endettement liés aux factures énergétiques.

La pertinence « développement durable » de l'action :

- **Environnement** : réduction des consommations d'énergie- diminution des émissions de gaz à effet de serre / Bénéficiaires : la collectivité
- **Économie** : réduction de la facture énergétique et de la facture d'eau / Bénéficiaires : les usagers
- **Social** : éducation du public à l'environnement et aux enjeux énergétiques- création de liens sociaux autour d'enjeux communs / Bénéficiaires : les usagers

La mise en œuvre de l'action :

Moyens :

Deux heures par séance, en matinée ou en soirée. Présence de deux ou trois personnes membres de la cellule énergie, petit budget pour les boissons.

Subvention du Fonds Energie et Politiques des Grandes Villes du SPP Intégration Sociale

Pilotage et partenariats :

La Cellule Energie – Service Médiation de Dettes du Département de l'Action Sociale du CPAS, en collaboration avec des intervenants extérieurs (fournisseurs, associations,...)

Calendrier prévisionnel :

Durée totale de l'action	Démarrage	Achèvement
continue	2010	-

L'évaluation de l'action :

11

Situation de départ	Résultats à atteindre	Indicateurs retenus	Période d'évaluation
4 réunions d'information et de sensibilisation à l'énergie en faveur du public des antennes sociales, le service médiation de dettes, des locataires du CPAS et du public des maisons de quartier en 2011	Emancipation sociale de la personne : meilleure information et sensibilisation des publics précarisés par l'organisation de plus nombreuses réunions d'information.	Nombre de séances organisées par an	Janvier 2012
274 participants aux réunions d'information et de sensibilisation à l'énergie en faveur du public des antennes sociales, le service médiation de dettes, des locataires du CPAS et du public des maisons de quartier en 2011	Augmentation du nombre de personnes informées et sensibilisées	Nombre de participants total par an	Janvier 2012
120 blocs multiprise avec interrupteur distribués en 2011	Augmentation du nombre de blocs multiprise distribué par an	Nombre de blocs multiprise distribués par an	Janvier 2012
80 ampoules à LED distribuées en 2011	Augmentation du nombre d'ampoules à LED distribuées	Nombre d'ampoules à LED distribuées par an	Janvier 2012
100 fardes énergie distribuées en 2011	Augmentation du nombre de fardes énergie distribuées	Nombre de fardes énergie distribuées par an	Janvier 2012
150 thermomètres distribués en 2011	Augmentation du nombre de thermomètres distribués	Nombre de thermomètres distribués	Janvier 2012
60 mètres d'isolant pour tuyaux eau chaude distribués en 2011	Augmentation du nombre de mètres d'isolant pour tuyaux eau chaude distribués	Nombre de mètres d'isolant pour tuyaux eau chaude distribué	Janvier 2012

Situation de départ	Résultats à atteindre	Indicateurs retenus	Période d'évaluation
60 mètres d'isolant pour l'arrière des radiateurs distribués en 2011	Augmentation du nombre de mètres d'isolants pour l'arrière des radiateurs distribués	Nombre de mètres d'isolant pour l'arrière des radiateurs distribués	Janvier 2012

Domaine d'action : Intégration sociale et égalité des chances

ACTION 4.2.2 PÉRENNISER LE PROJET X

L'action, ses objectifs et son contexte :

Dans le cadre d'une politique de rénovation légère financée par les pouvoirs publics, le Projet X a pour objectif la rénovation de logements insalubres appartenant à des propriétaires privés, sans remplacement des occupants et sans augmentation de loyer sur une période de 9 ans. Une convention est passée entre le propriétaire et le CPAS. Des missions spécifiques au Projet X ont été confiées au CPAS qui les délègue à l'Association Projet X. Ces missions sont les suivantes :

1. Extension du Projet X à tous les Contrats de Quartier.
2. Généralisation progressive de l'action du Projet X sur l'ensemble de la ville :
 - Par le biais des conventions de la Politique des Grandes Villes (convention 2005-2007 et son avenant 2008 ; convention 2009 ; etc.) qui permettent d'intervenir en dehors des périmètres des Contrats de Quartier ;
 - Par la recherche de partenariats avec d'autres acteurs entamée en 2009.
3. Introduction progressive de la dimension environnementale dans le cadre de la *Charte Qualité des logements rénovés* (cf. Action 3.1.3) :
 - Amendement des projets de rénovation dans le Contrat de Quartier « Les Quais » avec le concours d'une architecte certifiée Haute Qualité Environnementale (HQE) appointée à cet effet par la Ville ;
 - Extension des missions du Projet X dans la perspective d'une future collaboration de la Ville et du CPAS de Bruxelles avec le FRCE (Fonds de Réduction du Coût global de l'Énergie) : réalisation de travaux n'ayant pas comme objectif de remédier à de l'insalubrité, mais susceptibles d'améliorer les performances énergétiques des logements locatifs privés.

La pertinence « développement durable » de l'action :

- **Environnement** : respect des normes environnementales - avantages environnementaux de la rénovation légère / Bénéficiaires : la collectivité
- **Économie** : maintien du niveau des loyers - revenu locatif fixe - simplification des démarches pour les propriétaires / Bénéficiaires : les locataires et les propriétaires
- **Social** : incitants aux personnes précarisées à l'investissement économiseur d'énergie - maintien des habitants dans leur environnement local - pérennisation du tissu social local dans les quartiers défavorisés - insertion socioprofessionnelle de 35 personnes sous contrat Art. 60 (moyenne quotidienne en 2009) / Bénéficiaires : les locataires et le tissu social local

La mise en œuvre de l'action :

Moyens :

Ressources humaines de l'Association Projet X (24 agents) - budgets des CdQ (Région de Bruxelles-Capitale et Ville de Bruxelles), de la Politique des Grandes Villes (Ministère fédéral de l'Intégration sociale) et du Ministère de l'Emploi de la Région de Bruxelles-Capitale (agrément et financement de l'Association Projet X comme Initiatives Locales de Développement de l'Emploi - ILDE)

Pilotage et partenariats :

L'Association Projet X en collaboration avec le Département de l'Urbanisme de la Ville (Cellule Contrats de Quartier), l'architecte HQE (CdQ Les Quais) et diverses associations (ASBL Agence Immobilière Sociale à Bruxelles - AISB, ASBL Convivence)

Calendrier prévisionnel :

Durée totale de l'action	Démarrage	Achèvement
Continue	2004	-

14

L'évaluation de l'action :

Situation de départ	Résultats à atteindre	Indicateurs retenus	Période d'évaluation
159 logements insalubres rénovés et 52 logements insalubres en chantier en 2010	Augmentation des rénovations de logement	Nombre d'habitations rénovées et nombre d'habitations en chantier	Janvier 2012
105 locataires ont bénéficié d'une rénovation de leur logement	Augmentation du nombre de locataires bénéficiant d'une amélioration des conditions d'habitation	Nombre de locataires ayant bénéficié d'une rénovation de leur logement	Janvier 2012
8% des Art.60 insérés ont trouvé un emploi en 2010	Augmentation du nombre de personnes ayant appris à valoriser des talents dans le domaine de la construction	Nombre d'Art.60 ayant trouvé un emploi ou suivant une formation qualifiante	Janvier 2012

Domaine d'action : Économie sociale

ACTION 5.3.3 FORMER ET INSÉRER DES COUTURIÈRES ET COUTURIERS

L'action, ses objectifs et son contexte :

Parmi les matières recyclées en Belgique, les textiles sont généralement peu valorisés. Seuls les textiles de qualité sont récupérés par les magasins de seconde main. Les textiles troués ou démodés n'ont pas encore trouvé de filière intéressante. Pourtant, un vêtement se transforme facilement et un petit accroc peut être comblé par un élément décoratif qui donnera une seconde vie au vêtement. Les textiles peuvent également être très facilement découpés pour être reconstitués en un autre élément ou encore détournés de leur fonction initiale pour être réutilisés de façon originale. Par ailleurs, la couture n'est presque plus enseignée. Les techniques se perdent au profit d'une importation exponentielle de vêtements/textiles à bas prix. Pourtant, en Belgique, les stylistes et les entreprises de confection sont à la recherche de couturières et couturiers qualifiés pour réaliser leurs pièces.

Partant de ces constats, le CPAS en partenariat avec l'ASBL Job Office a lancé en décembre 2009 un nouveau projet d'insertion socioprofessionnelle appelé « Recréart ». L'action consiste à récupérer des déchets textiles et certains objets et à créer de manière artisanale des vêtements, accessoires et petits mobiliers originaux. Au-delà de l'activité de valorisation des textiles récupérés, l'atelier dispose d'un pôle couture plus traditionnel qui confectionne des articles plus classiques (cf. tentures) à destination des particuliers et des associations et structures locales (cf. maisons de repos du CPAS). Cet atelier permet de former chaque année plusieurs personnes engagées dans le cadre d'un contrat « article 60 alinéa 7 ». Les formations portent sur les techniques de couture et/ou les ouvrages spécialisés (broderie, crochet, tricot). Outre l'apprentissage de techniques anciennes qui permettent de perpétuer les savoir-faire de l'artisanat, l'activité offre la possibilité aux participants de développer leur propre créativité.

En 2011, RecréArt a étendu ses activités de création à la création de pièces pour le magasin, confection à la demande, commande d'entreprise, retouches, cours de couture.

En ouvrant l'atelier aux particuliers avec la création d'un service de retouches et une boutique dans laquelle sont vendues les créations, l'activité contribue à une revitalisation du tronçon de la rue Haute proche de la porte de Hal. Des ateliers extérieurs sont organisés afin d'expliquer à travers des démonstrations participatives la démarche de Recréart et de conscientiser les citoyens à la valorisation des déchets.

La pertinence « développement durable » de l'action :

- **Environnement** : récupération de vêtements et tissus - valorisation des déchets / Bénéficiaires : la collectivité
- **Économie** : création d'emplois locaux et spécialisés - vente de la production / Bénéficiaires : les demandeurs d'emploi et l'ASBL gestionnaire
- **Social** : insertion socioprofessionnelle - dynamique innovante de créativité artisanale ou artistique - partenariats extérieurs incluant une dimension participative / Bénéficiaires : les couturières et couturiers et toute personne impliquée dans le projet

La mise en œuvre de l'action :

Moyens :

Investissements de départ (5.000€) - subside fédéral - interventions de formateurs et stylistes

Pilotage et partenariats :

Le Département d'Economie sociale du CPAS et l'ASBL Job Office

Calendrier prévisionnel :

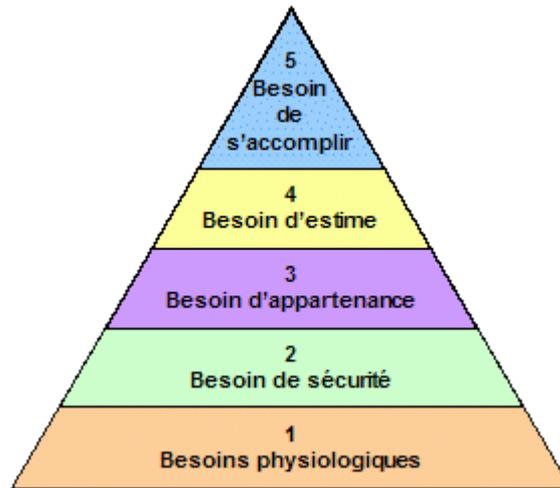
Durée totale de l'action	Démarrage	Achèvement
Continue	Décembre 2009	-

L'évaluation de l'action :

Situation de départ	Résultats à atteindre	Indicateurs retenus	Période d'évaluation
+ 238% de chiffre d'affaire par rapport à 2010	Augmentation du chiffre d'affaire	Pourcentage d'augmentation du chiffre d'affaire	Janvier 2012
7 personnes mises à l'emploi sur l'année 2011	Augmentation du nombre de personnes « public cible » mises à l'emploi	Nombre de personnes mises à l'emploi	Janvier 2012

ANNEXE

Pyramide de Maslow – pyramide des besoins



17

5. Accomplissement personnel (morale, créativité, résolution des problèmes...)

4. Estime (confiance, respect des autres et par les autres, estime personnelle)

3. Besoins d'appartenance et affectifs (amour, amitié, intimité, famille, sexualité)

2. Besoins de sécurité (du corps, de l'emploi, de la santé, de la propriété...)

1. Besoins physiologiques (manger, boire, dormir, respirer, se reproduire)

La pyramide est constituée de cinq niveaux principaux. Selon Maslow, nous devrions rechercher d'abord à satisfaire chaque besoin d'un niveau donné avant de penser aux besoins situés au niveau immédiatement supérieur de la pyramide. Par exemple, il est préférable de rechercher à satisfaire les besoins physiologiques avant les besoins de sécurité : c'est pour cela que, dans une situation où notre survie serait en jeu, nous serions prêts à prendre des risques.